

**Pour une réflexion sur l'écriture de l'histoire de l'Algérie du temps présent :  
recension de Peyroulou, Jean-Pierre, *Histoire de l'Algérie depuis 1988*, Paris, La  
Découverte, coll. Repères, 2020, 128 p.**

Saphia Arezki

---

Citer cet article : Saphia Arezki (2021), « Pour une réflexion sur l'écriture de l'histoire de l'Algérie du temps présent : Peyroulou Jean-Pierre, *Histoire de l'Algérie depuis 1988*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2020, 128 p. », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/crarezki>

Mise en ligne : 14 juin 2021

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e497>

---

La collection « Repères » des éditions La Découverte, destinée à un large public, notamment étudiantin, avait déjà publié trois ouvrages consacrés à l'histoire de l'Algérie depuis 1830<sup>1</sup>, mais un vide subsistait pour la période post-1988. Début juin 2020 est paru, dans cette même collection, le livre de l'historien Jean-Pierre Peyroulou : *Histoire de l'Algérie depuis 1988*. Il vise à pallier ce manque et, plus globalement, la quasi-absence d'ouvrages historiques portant sur les trois dernières décennies en Algérie. On peut ici saluer le fait qu'un historien se soit enfin attelé à une synthèse historique de cette séquence encore largement délaissée par l'historiographie contemporaine. Il brosse ainsi le tableau des événements majeurs qui ont secoué le pays depuis trente ans. Le livre s'ouvre sur les émeutes d'octobre 1988 et les réformes engagées à leur suite (chapitre 1) avant de se pencher sur la terrible décennie 1990 (chapitres 3 et 4), tout prenant soin de l'inscrire dans une temporalité plus large et de revenir à ses prémices, à savoir les années 1991-1992 que l'auteur qualifie de « basculement » (chapitre 2). Le chapitre 5 est consacré aux dix premières années de la présidence d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2011), et le dernier chapitre court des Printemps arabes de 2011 jusqu'au *hirak* en 2019.

Cela étant dit, il semble que le travail éditorial ait été mené dans la précipitation afin de répondre à une demande forte du fait de la situation politique algérienne. En effet,

---

<sup>1</sup> Stora Benjamin (2004), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte ; Stora Benjamin (2004), *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, La Découverte ; Stora Benjamin (2004), *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988)*, Paris, La Découverte.



certaines erreurs factuelles questionnent l'attention accordée à la relecture de l'ouvrage. Pour citer quelques exemples parmi les plus frappants, mentionnons la date des émeutes d'octobre 1988 (2008 dans l'ouvrage, p. 5) ou la présentation du club de la JSK, Jeunesse sportive de Kabylie, comme étant « le club berbère d'Alger » (p. 105), alors qu'il s'agit du club de football de Tizi-Ouzou. D'autres imprécisions parsèment l'ouvrage. Page 35, il est indiqué que « Larbi Belkheir [...] [a été] maintes fois ministre de l'Intérieur », ce qui n'est pas le cas. Larbi Belkheir a été ministre de l'Intérieur et des collectivités locales du 16 octobre 1991<sup>2</sup> à juillet 1992, date à laquelle est nommé le gouvernement Belaïd Abdeslam où il est alors remplacé par Mohamed Hardi<sup>3</sup>. Il n'a pas été ministre de l'Intérieur à d'autres reprises. Pages 52 et 107, l'auteur parle de l' « Office national des moudjahidines (ONM) », il s'agit en réalité de l'Organisation nationale des moudjahidine. Enfin, parce que certains événements historiques se sont déroulés à une date précise qu'il convient de restituer avec exactitude, rappelons que les accords d'Évian, qui mirent un terme à la guerre d'indépendance algérienne, ont été signés le 18 mars 1962 et non le 19 (p. 70), le 19 correspondant au cessez-le-feu devant entrer en vigueur à midi. Ainsi, le travail de recoupement des données et de vérification des informations de la part de l'auteur aurait pu être plus fourni, ce qui aurait évité ce type d'erreurs et d'inexactitudes.

Cette recension vise à apporter, dans un premier temps, des corrections et précisions sur certains points, avant d'engager une réflexion sur les moyens dont dispose l'historien-ne du temps présent pour écrire l'histoire de l'Algérie aujourd'hui.

### Quelques précisions essentielles

On l'a dit, l'ouvrage a le mérite de vouloir combler un vide évident de la littérature sur l'Algérie contemporaine. Cependant, et précisément parce qu'il était très attendu, les inexactitudes et les erreurs (trop nombreuses pour être relevées de manière exhaustive) au fil du texte sont problématiques. Je ne reviendrai que sur celles qui me paraissent les plus importantes, notamment pour de jeunes étudiant-e-s qui souhaiteraient entreprendre des recherches sur l'Algérie contemporaine.

De ce fait, ce que l'on pourrait éventuellement qualifier de coquille ne sera pas relevé, dans la mesure où ces erreurs n'engagent pas d'importants contre-sens historiques et peuvent être facilement rectifiées<sup>4</sup>. Je m'arrêterai plutôt sur quelques assertions qui nécessitent des précisions, afin de donner aux lecteur-trice-s tous les éléments nécessaires à la compréhension de la période traitée dans l'ouvrage.

C'est au *hirak* qu'est consacré le début de l'introduction. L'auteur écrit à raison que « la référence au passé de la guerre d'indépendance fut omniprésente dans les manifestations » (p. 3). La suite de son développement est cependant inexacte lorsqu'il note que « la référence au passé plus récent fut bien moins présente dans le *hirak* » (p. 3). En effet,

<sup>2</sup> Décret présidentiel n°91-389 du 16 octobre 1991 modifiant et complétant le décret n°91-199 du 18 juin 1991 portant nomination des membres du gouvernement, *Journal Officiel de la République Algérienne (JORA)*.

<sup>3</sup> Décret présidentiel n°92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du gouvernement, *JORA*.

<sup>4</sup> À titre d'exemple, notons le fait d'écrire « Saint Augustin, né à Hippone (Souk-Ahras) en 354 après J.-C. » (p. 67) alors que Hippone est le nom antique de la ville de Annaba et non de Souk-Ahras où est effectivement né Saint Augustin (son nom antique étant Thagaste).

le passé plus récent de l'Algérie a bel et bien été convoqué lors des marches. Le chant *Bab el-Oued chouhada* (Bab el-Oued des martyrs), hommage aux jeunes tués par l'armée en octobre 1988, a résonné à de très nombreuses reprises lors des manifestations, parfois décliné en fonction de l'actualité<sup>5</sup>. De même, le fameux slogan « Pouvoir assassin », né dans les années 1990 puis devenu emblématique de la répression du Printemps noir de 2001 en Kabylie, a été, durant de nombreuses semaines, de toutes les marches<sup>6</sup>.

Le premier chapitre traite de la séquence 1988-1991<sup>7</sup> (« 1988-1991 : la démocratie, pour quoi faire ? », p. 5). Au préalable, l'auteur contextualise brièvement l'arrivée au pouvoir du président Chadli Bendjedid en 1979. Celui-ci était alors colonel et non général comme indiqué page 6 – le grade de général n'est créé qu'en 1984.

Le chapitre 2, intitulé « le basculement », couvre les années 1991-1992. L'auteur y expose chronologiquement les événements qu'a connus le pays durant ces deux années. Après avoir rappelé le déroulement des mois précédant les élections législatives de décembre 1991, l'auteur mentionne à raison la proclamation de l'état d'urgence le 9 février 1992, et continue ainsi : « Ce qui permet, par simple arrêté administratif et sans mandat judiciaire, d'arrêter des milliers d'opposants réputés islamistes — 5 000 selon le pouvoir, 14 000 selon le FIS [Front Islamique du Salut] — et de les interner dans dix camps ouverts dans le Sud » (p. 32). En réalité, le chiffre officiel (certainement sous-estimé) fait état de 6 786 internés<sup>8</sup>. D'ailleurs, dans un ouvrage coécrit avec Akram Belkaïd – cité dans la bibliographie de l'ouvrage – l'auteur donnait les chiffres officiels arrondis puisqu'il écrivait : « Dans le même temps, près de 7 000 militants du FIS ou supposés tels, sont déportés et internés dans des camps du sud »<sup>9</sup>.

Le chapitre 3, « la guerre », se concentre sur les années 1992-1995. C'est ainsi que l'auteur revient sur l'Armée nationale populaire (ANP) tout en faisant des raccourcis et en commettant des imprécisions. Il écrit en effet que « commandée par d'anciens officiers de l'armée des frontières jusque dans les années 1970, elle avait connu depuis les années 1980 l'influence croissante d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée française qui avaient déserté à la fin de la guerre d'indépendance » (p. 46). Les officiers dont il est question implicitement sont les généraux Khaled Nezzar, Larbi Belkheir, Abdelkader Guenaïzia ou encore Mohamed Lamari. Si ce dernier déserte effectivement en 1960, deux ans avant la fin de la guerre, les précédents désertent en 1958. En creux, cette précision – inexacte – d'une désertion tardive pourrait tendre à discréditer ces officiers supérieurs qui occupent tous des postes extrêmement importants au début des années 1990 (Nezzar est ministre de la

<sup>5</sup> Par exemple, lors de la marche du 26 avril 2019, où le slogan devient « *Ca-sa-bah chouhada* » en hommage aux deux enfants, à la femme et aux deux hommes morts dans l'effondrement d'un immeuble vétuste de la Basse Casbah quelques jours plus tôt.

<sup>6</sup> Pour des travaux sur le *hirak*, voir par exemple : Belakhdar Naoual (2019), « "L'Indépendance, c'est maintenant !" Réflexion sur le soulèvement populaire en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 21, p.105-116, ainsi que les deux derniers numéros de la revue algérienne *Insaniyat* : « *Hirak*, enjeux politiques et dynamiques sociales : Tome 1 - Histoire, reconnaissance et institution », XXIV-1(87) et « *Hirak*, enjeux politiques et dynamiques sociales : Tome 2 - Discours et acteurs », XXIV-2(88).

<sup>7</sup> Sur cette période voir : Aït-Aoudia Myriam (2015), *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Science Po.

<sup>8</sup> Arezki Saphia (2019), « Les camps d'internement du sud en Algérie (1991-1995). Contextualisation et enjeux », *L'Année du Maghreb*, 20, p. 225-239.

<sup>9</sup> Belkaïd-Ellyas Akram et Peyroulou Jean-Pierre (2002), *L'Algérie en guerre civile*, Paris, Calmann-Lévy, p. 21.

Défense, Guenaïzia chef d'État-major, etc.), en rappelant leur passage par l'armée française et en faisant planer un doute sur leur loyauté.

Le chapitre 5, « 1999-2011 : les contradictions du retour progressif », s'ouvre sur l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika. « Coopté au pouvoir par l'armée, A. Bouteflika s'est présenté à la fois comme l'homme du retour à la paix civile et comme celui de l'antisystème. Aussitôt élu, il mit en œuvre la loi sur la « concorde civile » — désignée par le terme *rahma* (pardon) —, approuvée par 90% des suffrages des Algériens lors du référendum du 16 septembre 1999 » (p. 79). L'auteur confond ici deux textes différents. La politique dite de *rahma* a été initiée par le président Liamine Zéroual<sup>10</sup> et celle dite de concorde civile, initiée par son successeur, Abdelaziz Bouteflika<sup>11</sup>. Le terme *rahma* signifie clémence, et non pardon, ce qui ne relève pas des mêmes enjeux. De plus, entre la clémence et la concorde, la différence est de taille comme l'explique Abderrahmane Moussaoui qui revient sur le jeu sémantique entre la *rahma*, la concorde civile puis la réconciliation nationale : « Si la *rahma*, notion religieusement connotée, suppose magnanimité et générosité de la part de celui qui pardonne, la concorde, plus neutre, signifie simplement "entente entre les personnes". C'est l'expression la moins chargée mais en même temps la plus floue »<sup>12</sup>.

Le dernier chapitre du livre, « 2011-2019 : des printemps arabes au *hirak* », revient sur la séquence 2011-2019. L'auteur consacre les dernières pages de ce chapitre au *hirak*, né en février 2019. Les erreurs et approximations y sont conséquentes et nombreuses.

Dès les premières lignes de la partie consacrée au mouvement populaire, l'auteur est imprécis en écrivant :

« Le vendredi 22 février, dans toutes les villes du pays, des centaines de milliers, peut-être des millions de manifestants arborant le drapeau national répondirent aux appels à manifester des réseaux sociaux. Le 1<sup>er</sup> mars fut de nouveau puissamment manifesté, ce qui n'empêcha pas un proche de Bouteflika de déposer le 3 mars la candidature du président. Le troisième vendredi, le 8 mars, des manifestations rassemblèrent partout des foules immenses, avec une présence massive des jeunes, de façon pacifique » (p. 110).

Si c'est effectivement le 22 février 2019 qu'ont lieu les premières marches massives à travers le pays et notamment dans la capitale, il aurait fallu mentionner le fait que les toutes premières marches ont eu lieu dans des villes moyennes, loin d'Alger. Ainsi des marches se sont déroulées à Kherrata dans l'est du pays dès le 16 février, puis à Annaba, Khenchela, Bordj Bou Arreridj dans les jours suivants.

Au sujet de ces marches, l'auteur écrit ensuite que « les forces de l'ordre n'intervinrent pas » (p. 110), ce qui est faux. Il est vrai que si l'on compare à Octobre 1988 ou au Printemps noir de 2001, l'usage de la force a été relativement modéré. Toutefois, les forces de l'ordre ont largement usé de gaz lacrymogènes<sup>13</sup> et parfois de balles en caoutchouc<sup>14</sup> ou de leurs

<sup>10</sup> Ordonnance n°95-12 du 25 Ramadhan 1415 correspondant au 25 février 1995 portant mesures de clémence, *JORA*.

<sup>11</sup> Loi n°99-08 du 29 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la concorde civile, *JORA*.

<sup>12</sup> Moussaoui Abderrahmane (2007), « Algérie, la réconciliation entre espoirs et malentendus », *Politique étrangère*, 2(Été), p. 340.

<sup>13</sup> Dans son article « 5ème mandat pour Bouteflika : l'Algérie dit non ! La "longue" marche vers El Mouradia » (23 février 2019, *El Watan*, En ligne, dernière consultation le 26 octobre 2020), Abdelghani Aichoun écrit par exemple que « la police a usé de gaz lacrymogènes pour les en dissuader [de monter jusqu'au palais de la présidence]. Les escarmouches ont duré quelques quarts d'heure. Selon des informations, plusieurs manifestants ont été blessés ».

matraques contre les protestataires, notamment afin d'empêcher leur avancée vers le Palais présidentiel de Mouradia.

Toujours page 110, l'auteur écrit que « le 11 mars, un communiqué de la présidence annonça que Bouteflika ne se maintiendrait pas au pouvoir ». C'est un raccourci, puisque le communiqué de la présidence annonce que :

- « Premièrement : Il n'y aura pas de cinquième mandat et il n'en a jamais été question pour moi »

- « Deuxièmement : Il n'y aura pas d'élection présidentielle le 18 avril prochain »

- Abdelaziz Bouteflika annonce ensuite qu'il fera des changements importants au sein du Gouvernement ou encore qu'une conférence nationale inclusive et indépendante sera mise en place<sup>15</sup>.

Certes, on peut lire à la fin du communiqué : « Je m'engage enfin, si Dieu m'accorde vie et assistance, à remettre les charges et les prérogatives de Président de la République au successeur que le peuple algérien aura librement élu ». Toutefois, aucune échéance n'est annoncée. Aux yeux de nombreux·ses Algérien·ne·s, ce communiqué est davantage un écran de fumée que l'annonce d'un réel changement. Et si certain·e·s sont sorti·e·s dans la rue le soir même, c'est justement pour dire que cela ne leur suffisait pas. C'est ce soir-là qu'un jeune Algérois, Sofiane Bakir Turki, aura cette formule (accompagnée d'un geste de la main) rapidement devenue virale : « Yetnahaw Ga3 »<sup>16</sup>, que l'on peut traduire par « Qu'ils se retirent tous », « Qu'ils s'en aillent tous ». Dès le lendemain, mardi 12 mars, les étudiant·e·s seront nombreux·ses à manifester afin de s'opposer à cette prolongation indéfinie du 4ème mandat.

Quelques pages plus loin, l'auteur affirme : « Quant à la violence, elle ne fut jamais utilisée par les manifestants. Et, pour la première fois, les forces de l'ordre n'en firent pas directement usage : pas de morts, pas de blessés graves » (p. 113).

Premièrement, la violence a bel et bien été utilisée par les manifestant·e·s. Peut-être l'auteur a-t-il été trompé par le mot d'ordre de *selmia* (سلمية | pacifique) apparu tôt dans le mouvement. Très rapidement ce pacifisme a été mis en avant, notamment par les médias. Sans doute parce qu'au départ, nombreux·ses sont celles et ceux qui s'attendaient à une explosion de violence qui n'a finalement pas eu lieu. Si la violence n'a pas été exacerbée, elle a néanmoins existé et de nombreux affrontements ont eu lieu entre protestataires et forces de l'ordre, particulièrement lors des premières marches et lors de la semaine des élections présidentielles en décembre 2019.

Deuxièmement, il y a bel et bien eu des violences policières commises par les forces de l'ordre à l'encontre des protestataires. Il y a eu au moins un mort<sup>17</sup>, tombé sous les coups des

<sup>14</sup> Lyes Sonia, « La police a utilisé des balles en caoutchouc contre les manifestants à Alger », 12 avril 2019, *TSA*, En ligne, consulté le 8 avril 2021. URL : <https://www.tsa-algerie.com/la-police-a-utilise-des-balles-en-caoutchouc-contre-les-manifestants-a-alger>

<sup>15</sup> Voir le texte en français dans son intégralité sur le site d'Algérie Presse Service : URL <http://www.aps.dz/algerie/86748-le-president-bouteflika-adresse-un-message-a-la-nation-annoncant-le-report-de-l-election-presidentielle>, consulté le 19 mai 2021.

<sup>16</sup> À ce sujet voir notamment : « Yetna7aw Ga3, le slogan qui ne s'enlève pas » de Chawki Amari : *Babzman*, En ligne, 2 avril 2020. URL : <https://babzman.com/yetna7aw-ga3-le-slogan-qui-ne-senleve-pas-par-chawki-amari/>, consulté le 19 mai 2021.

<sup>17</sup> On pourrait également citer le cas de Hassan Benkhedda mort lors de la marche du 1er mars 2019 ou encore celui de Kameleddine Fekhar, décédé en prison le 28 mai 2019 suite à une grève de la faim entamée après son arrestation arbitraire.

forces de l'ordre : Ramzi Yettou, 23 ans, roué de coups lors de la marche du 12 avril 2019 et décédé le vendredi suivant. Quant à écrire qu'il n'y a pas eu de blessés, cela sonne comme une insulte aux nombreuses personnes qui ont perdu un œil lors des marches, notamment en décembre pendant la semaine de l'élection présidentielle où les heurts avec la police ont été particulièrement violents lors de manifestations devenues quotidiennes. Une campagne a alors été lancée sur internet pour proposer aux manifestant-e-s, que ce soit en ligne ou dans les marches, de porter un cache œil en solidarité avec les éborgnés<sup>18</sup>. Celle-ci a d'ailleurs largement été relayée dans la presse française<sup>19</sup> – en plus de la presse algérienne<sup>20</sup>.

Malgré ces erreurs, l'ouvrage de Jean-Pierre Peyroulou a toutefois le mérite de faire émerger, en creux, des pistes de recherches sur l'histoire de l'Algérie indépendante dont il est urgent de s'emparer.

## Une synthèse qui met en lumière les vides de l'historiographie

Cet ouvrage se veut une synthèse et il n'est pas possible de tout citer et référencer en 125 pages. Il est cependant dommage que certaines informations, données au détour d'une phrase, ne soient pas référencées, alors qu'elles invitent à des développements qui pourraient être d'autant plus féconds que l'histoire de l'Algérie indépendante est un champ de recherche qui reste largement à investir.

C'est par exemple le cas de la consommation d'alcool dont on connaît mal la réglementation : « Du coup, en 1976, lors de l'adoption de la Charte nationale, franchement socialisante, Boumediene, qui cherchait un équilibre entre la gauche et les islamistes, fit du vendredi le jour de repos et interdit la vente de boissons alcoolisées » (p. 18). Le décret n°62-147 du 28 décembre 1962 interdisait déjà « la consommation de l'alcool ou des boissons alcoolisées aux Algériens de confession musulmane »<sup>21</sup>. Je n'ai pas trouvé, au *Journal officiel*, de texte abrogeant ce décret. Il apparaît ainsi que l'interdiction de la consommation d'alcool date des premiers mois suivant l'indépendance. Il aurait néanmoins été utile d'avoir quelques développements à ce sujet, notamment quant à l'application de cette loi. Si cette assertion mérite d'être étayée, elle invite cependant à explorer la question de la législation concernant les boissons alcoolisées en Algérie ou encore de la culture viticole qui reste présente à travers le pays, particulièrement à l'ouest, et dont la recherche historique ne s'est pas encore emparée<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> Il semble que les victimes soient toutes des jeunes hommes, c'est pourquoi l'écriture inclusive n'est pas employée ici.

<sup>19</sup> De manière non exhaustive : « Algérie : des cache-œil en solidarité avec les manifestants éborgnés » *Francetvinfo*, En ligne, 18 décembre 2019. URL : [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/algerie-des-cache-oeil-en-solidarite-avec-les-manifestants-eborgnes\\_3749665.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/algerie-des-cache-oeil-en-solidarite-avec-les-manifestants-eborgnes_3749665.html) ; « Pourquoi les Algériens se cachent-ils un œil dans les manifestations ? », *Ouest France*, En ligne, 19 décembre 2019. URL : <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2019-12-19/pourquoi-les-algeriens-se-cachent-ils-un-oeil-dans-les-manifestations-691f0d1f-976f-4b67-9936-c8170fbf9028> , consultés le 25 mars 2021.

<sup>20</sup> Par exemple : Y.D., « Manifestants éborgnés par les policiers : vague d'indignation et de solidarité », *TSA*, En ligne, 17 décembre 2019. URL : <https://www.tsa-algerie.com/manifestants-eborgnes-par-les-policiers-vague-dindignation-et-de-solidarite/> , consulté le 14 avril 2021 ; Aichoun Abdelghani, « Blessés à l'œil lors des manifestations des 11 et 12 décembre, "Tous solidaires avec les éborgnés de la Révolution" », *El Watan*, En ligne, 19 décembre 2019. URL : <https://www.elwatan.com/edition/actualite/tous-solidaires-avec-les-eborgnes-de-la-revolution-19-12-2019> , consulté le 8 avril 2021.

<sup>21</sup> *JORA*.

<sup>22</sup> Sur un sujet proche mais en Tunisie on se reportera aux travaux de Nessim Znaïen.

Un deuxième pan de recherche soulevé par l'auteur concerne la question du logement en Algérie qui, comme dans de nombreux pays, est cruciale. À propos des élections locales de juin 1990, qui voient le FIS arriver en tête, l'auteur explique :

« Les élections municipales et départementales du 12 juin 1990, auxquelles le FFS [Front des forces socialistes] refusa de participer, confirmèrent la montée en puissance du FIS : avec 54,3% des votants, il devança largement le FLN [Front de libération nationale] (18,3%), sans obtenir toutefois la majorité des inscrits. Le FIS contrôlait désormais l'attribution des logements, ce qui représentait un grand pouvoir dans un pays où il en manquait au moins un million » (p. 22).

Le FIS est effectivement sorti grand vainqueur de ces élections. Toutefois, écrire qu'il « contrôlait désormais l'attribution des logements », c'est aller un peu vite. Il a en effet remporté 32 wilayas [division administrative] sur 48 et 853 communes sur 1541, soit deux tiers des wilayas et 55% des communes. Toutes ne sont donc pas aux mains du FIS, il faut ainsi nuancer cette mainmise. Pour être précis, il aurait été intéressant, et peut-être plus pertinent, de détailler quelle était la répartition des compétences entre commune, wilaya et ministère de tutelle, afin de pouvoir évaluer l'étendue de cette mainmise et de démontrer le lien entre contrôle des wilayas / communes et contrôle de facto de l'attribution des logements. En filigrane, on constate qu'il s'agit d'un champ de recherche encore peu investi alors qu'il sous-tend des enjeux extrêmement importants.

Enfin, l'histoire sociale, politique et institutionnelle de l'armée algérienne dans les années 1990 reste encore à écrire. Or, si sur ce point l'auteur soulève quelques pistes, celles-ci nous laissent une fois de plus sur notre faim. Tout d'abord, il écrit que « l'armée ne manqua pourtant jamais d'hommes [dans les années 1990]. Elle apparut même comme un refuge pour les jeunes hommes pauvres exposés aux menaces de mort des groupes armés » (p. 45). Sans remettre en cause la véracité de cette phrase, il me semble qu'il aurait été nécessaire d'étayer cette donnée extrêmement importante. Le fait qu'en temps de guerre, civile qui plus est, l'armée devienne un refuge pose des questions de recherche extrêmement stimulantes. On aurait aimé que l'auteur nous indique en note sur quoi il s'appuie pour l'affirmer, afin d'avoir un premier fil à tirer pour qui souhaiterait creuser ce sujet.

Toujours au sujet de l'armée, l'auteur écrit : « De l'aveu même de l'armée algérienne, au moins la moitié des "faux barrages" ayant pour but de rançonner les voyageurs furent le fait des milices et nullement des islamistes » (p. 70). Par quel canal l'armée a-t-elle fait cet « aveu » ? Pourquoi ne pas citer la source de cette information ? Alors que l'armée algérienne est souvent perçue comme une institution opaque peu encline à la communication, il serait intéressant de savoir où, quand et par qui a été faite cette déclaration. Déjà page 23, l'auteur citait vraisemblablement l'armée sans donner de référence : « Le 2 février 1990, l'armée avait déjà annoncé qu'elle "interviendrait pour défendre la démocratie naissante" ».

« La violence du pouvoir résulta des deux formes prises par la guerre. La première fut une guerre de reconquête de certains territoires occupés par des populations initialement gagnées au FIS dans les villes ; et de ratissage des campagnes, accompagnés d'incendies de forêt et de défoliation comme en Kabylie ou aux portes d'Alger, pour déloger les groupes armés terrés dans leurs casemates. 240 000 hectares furent brûlés entre 1992 et 1994 » (p. 49).

Interroger ce que la guerre fait à l'environnement ou ce que l'environnement fait à la guerre est une piste de recherche particulièrement intéressante. Il s'agit d'ailleurs d'un thème en plein essor, notamment pour la Première Guerre mondiale<sup>23</sup>. D'où l'auteur a-t-il tiré ces données ? Une fois encore, citer des références permettrait à qui aimerait se pencher sur cette histoire d'avoir des premières sources vers lesquelles se tourner.

Ainsi, à la lecture de cet ouvrage de nombreuses pistes de recherche qui méritent d'être creusées se dessinent et nous poussent à réfléchir plus avant sur l'écriture de l'histoire de cette période.

## Ouvrir une discussion sur l'écriture de l'histoire des années 1990

Je m'arrêterai ici sur deux points précis : le déclenchement du conflit, souvent désigné par l'expression « décennie noire », et la manière dont il serait possible d'écrire l'histoire des trois dernières décennies de l'Algérie.

Dans le chapitre 3, l'auteur écrit que « le 26 août 1992, l'attentat de l'aéroport d'Alger marqua l'entrée dans la guerre » (p. 39). Cette phrase aurait nécessité quelques développements. En effet, dater l'entrée dans la guerre en août 1992 n'a rien d'une évidence et la question est sujette à débats, débats qu'il s'agit de souligner. Autant, si ce n'est plus, que l'attentat du 26 août, l'assassinat du président Mohamed Boudiaf le 29 juin 1992, retransmis à la télévision, ne pourrait-il pas être un évènement qui marque l'entrée dans la guerre ? Ou bien encore l'interruption du processus électoral en janvier 1992 ? Ce que l'auteur suggère d'ailleurs quelques pages plus tôt lorsqu'il écrit : « On considère souvent que l'Algérie a basculé dans la guerre au lendemain de l'interruption des élections législatives le 11 janvier 1992 » (p. 25)<sup>24</sup>. Plutôt que de vouloir à tout prix trouver une date particulière, ne serait-il pas plus pertinent de parler d'un processus d'escalade de la violence ou tout du moins d'une entrée en guerre progressive ? Cette affirmation recouvre des enjeux historiographiques trop importants pour être glissée ainsi sans le moindre développement.

« En attendant que des archives soient accessibles, l'écriture de cette histoire dépend largement du travail des associations de défense des droits humains : nous les remercions pour la précieuse documentation qu'elles ont rassemblée pour leurs actions ». Telle est la phrase qui ouvre les remerciements de l'auteur au début de l'ouvrage. Elle révèle une conception de l'histoire, et plus largement du métier d'historien-ne, étrangement restrictive. Les historien-ne-s devraient-ils attendre d'avoir des archives en bonne et due forme pour commencer à écrire l'histoire ? L'écriture de l'histoire se résumerait-elle, dans cette perspective, au dépouillement d'archives publiques – on comprend bien que l'auteur parle ici des archives institutionnelles algériennes ? Cette façon d'envisager l'écriture de l'histoire occulte tout un pan du métier et particulièrement le travail de terrain à travers lequel

<sup>23</sup> Keller Tait (2016), « Aux marges écologiques de la belligérance. Vers une histoire environnementale globale de la Première Guerre mondiale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1(76<sup>ème</sup> année), p. 65-86.

<sup>24</sup> Dans la conclusion de son ouvrage *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Myriam Aït-Aoudia évoque brièvement certains enjeux liés à l'interruption du processus électoral à travers la question suivante : « Qui est responsable de l'arrêt, en janvier 1992, de l'expérience démocratique ? ». Elle expose ensuite les différents clivages qu'elle entraîne (p.293 et suivantes).

l'historien-ne du temps présent peut récolter des sources et constituer son propre corpus afin d'explorer le passé récent du pays<sup>25</sup>. Cela s'applique aussi bien à l'Algérie qu'à d'autres pays.

Ne serait-il donc pas possible d'écrire une histoire du Printemps noir de 2001 en croisant sources orales, presse et rapports (officiels et associatifs), sous prétexte que les archives ne sont pas ouvertes ? Ne peut-on pas imaginer écrire une histoire de la presse et de la censure durant les années 1990 ? Ou bien encore une histoire du stade comme espace de contestation à travers laquelle on pourrait explorer l'histoire de la jeunesse et des quartiers populaires ? L'auteur omet ainsi toutes les avancées historiographiques de ces dernières décennies, particulièrement ce qui concerne les sources orales<sup>26</sup>. En guise de conclusion, je voudrais citer les mots de l'historienne Malika Rahal qui résumant, à mon sens, l'un des enjeux clef autour de l'écriture de l'histoire contemporaine de l'Algérie :

« Pour l'heure, les témoins sont tout ce que nous avons, nous autres historiens, pour travailler. Sauf à renoncer entièrement à l'histoire, nous n'avons pas le choix, car si la réapparition d'archives est incertaine, la disparition progressive des témoins, elle, est inéluctable. Avant d'avoir eu le temps de dire "enquête de terrain", nous pourrions nous retrouver dans une société sans histoire<sup>27</sup>. »

Sans doute est-ce là l'un des points les plus problématiques pour un livre amené à être largement diffusé, particulièrement auprès d'un public étudiant : laisser penser qu'écrire l'histoire contemporaine de ce pays est une tâche qui relève presque de l'impossible alors que des historien-ne-s s'y attellent et produisent des travaux de qualité<sup>28</sup>. Écrire cette histoire est indispensable et, surtout, il y a urgence.

*Saphia Arezki*

*Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM)*

<sup>25</sup> Artières Philippe et Kalifa Dominique (2002), « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, 1(13), p. 7-15 ; Bédarida François (2001), « Le temps présent et l'historiographie contemporaine », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1(69), p.153-160 ; Garcia Patrick (2018), « L'histoire du temps présent : une histoire comme les autres ? », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 48(2), En ligne ; Rillon Ophélie (2012), « Ces femmes que je ne saurais voir. Les dimensions sexuées de l'enquête de terrain en histoire », *Hypothèses*, 15(1), p. 41-51.

<sup>26</sup> Voir par exemple Vincent Duclert et les nombreuses références bibliographiques fournies dans : Duclert Vincent (2002), « Archives orales et recherche contemporaine. Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, 1(13), p.69 -86 ; Gayibor Nicoué T., Juhé-Beaulaton Dominique et Gomgnimbou Moustapha (2013), *L'écriture de l'histoire en Afrique. L'oralité toujours en question*, Paris, Karthala ; Thompson Paul et Bornat Joanna (2017), *The voice of the past: Oral history*, (4<sup>ème</sup> édition), Oxford, Oxford University Press.

<sup>27</sup> Rahal Malika (2012), « Comment écrire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », *La vie des Idées*, En ligne.

<sup>28</sup> On peut citer par exemple : Courreye Charlotte (2020), *L'Algérie des oulémas. Une histoire de l'Algérie contemporaine (1931-1991)*, Paris, Éditions de la Sorbonne ; Vince Natalya (2015), *Our Fighting Sisters: Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press (malheureusement non traduit en français).

## Bibliographie

AÏT-AOUDIA Myriam (2015), *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Science Po.

AREZKI Saphia (2019), « Les camps d'internement du sud en Algérie (1991-1995). Contextualisation et enjeux », *L'Année du Maghreb*, 20, p. 225-239.

ARTIERES Philippe et KALIFA Dominique (2002), « L'historien et les archives personnelles: pas à pas », *Sociétés & Représentations*, 1 (13), p. 7-15.

BEDARIA François (2001), « Le temps présent et l'historiographie contemporaine », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1(69), p. 153-160.

BELAKHDAR Naoual (2019), « "L'Indépendance, c'est maintenant!" Réflexion sur le soulèvement populaire en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 21, p. 105-116.

BELKAÏD-ELLYAS Akram et PEYROULOU Jean-Pierre (2002), *L'Algérie en guerre civile*, Paris, Calmann-Lévy.

COURREYE Charlotte (2020), *L'Algérie des Oulémas. Une histoire de l'Algérie contemporaine (1931-1991)*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

DUCLERT Vincent (2002), « Archives orales et recherche contemporaine. Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, 1(13), p. 69-86.

GARCIA Patrick (2018), « L'histoire du temps présent : une histoire comme les autres ? », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 48(2), En ligne. URL : <https://journals.openedition.org/mcv/8403>

GAYIBOR Nicoué T., JUHE-BEAULATON Dominique et GOMGNIMBOU Moustapha (2013), *L'écriture de l'histoire en Afrique. L'oralité toujours en question*, Paris, Karthala.

KELLER Tait (2016), « Aux marges écologiques de la belligérance. Vers une histoire environnementale globale de la Première Guerre mondiale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1(76<sup>ème</sup> année), p. 65-86.

MOUSSAOUI Abderrahmane (2007), « Algérie, la réconciliation entre espoirs et malentendus », *Politique étrangère*, 2(Été), p. 339-350.

RAHAL Malika (2012), « Comment écrire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », *La vie des Idées*, En ligne. URL : <https://laviedesidees.fr/Comment-faire-l-histoire-de-l-Algerie-independante.html>

RILLON Ophélie (2012), « Ces femmes que je ne saurais voir. Les dimensions sexuées de l'enquête de terrain en histoire », *Hypothèses*, 15(1), p. 41-51.

STORA Benjamin (2004), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte.

STORA Benjamin (2004), *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, La Découverte.

STORA Benjamin (2004), *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988)*, Paris, La Découverte.

THOMPSON Paul et BORNAT Joanna (2017), *The voice of the past: Oral history*, 4<sup>ème</sup> édition, Oxford, Oxford University Press.

VINCE Natalya (2015), *Our Fighting Sisters: Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press.

(2020), « *Hirak*, enjeux politiques et dynamiques sociales : Tome 1 – Histoire, reconnaissance et institutions », *Insaniyat*, XXIV-1(87).

(2020), « *Hirak*, enjeux politiques et dynamiques sociales : Tome 2 – Discours et acteurs », *Insaniyat*, XXIV-2(88).